



Conditions de travail : quelles perspectives pour les élèves et les personnels de Mayotte ?

L'année 2016 qui vient de s'achever fut pour les élèves et les personnels de l'éducation nationale à Mayotte particulièrement éprouvante. Une nouvelle année commence et la CGT éduc'action Mayotte tient à souhaiter à toutes et tous ses meilleures vœux de bonheur et de réussite. C'est cependant avec une profonde inquiétude que nous abordons cette année 2017. En effet, face à des conditions de travail particulièrement dégradées, nous nous interrogeons sur les perspectives de réussite éducative et d'accomplissement professionnel pour les élèves et les personnels de Mayotte.

Des conditions matérielles déplorables

Chacun le sait et l'observe quotidiennement, les établissements scolaires de Mayotte sont surpeuplés. Tous les établissements accueillent un nombre d'élèves largement supérieur à celui réellement prévu. Dans certains cas, le nombre d'élèves accueillis est supérieur au double de la capacité d'accueil ! Parfois, l'emploi du temps des élèves ne stipule aucune salle de classe sur certains créneaux horaires. Et pour cause, il faut compter sur l'absence ponctuelle d'un collègue, libérant ainsi une salle, pour que le cours soit assuré !

La vétusté et le manque d'hygiène de nombreuses écoles sont bien connus, sans que ces conditions de travail indignes n'émeuvent plus que cela les pouvoirs publics. Les établissements du second degré sont également touchés par ce sous-investissement : climatiseurs ou ventilateurs absents ou en panne pendant des mois, salles régulièrement inondées, planchers pourris... Le manque d'équipement est également criant : réseau informatique fonctionnant très mal ou par intermittence, parc machine au trois quart inutilisable ou dangereux dans les LP industriel, manuels scolaires inexistantes ou en nombre restreint...

Devant ces difficultés multiples, le dévouement et le professionnalisme des personnels est à souligner. Néanmoins, la chaleur, le bruit (lié à la surpopulation et à l'absence de lieux de vie pour les élèves), le manque de matériel en état de fonctionnement (certains collègues apportent aux mêmes leur matériel), l'absence de restauration digne de ce nom génèrent inmanquablement fatigue, démotivation, violences et échec scolaire.

Une dotation en personnels notoirement insuffisante

Au-delà de ces conditions matérielles, la sous-dotation en personnels est évidente. L'étude des données statistiques présentées lors du comité technique ministériel qui s'est tenu à Paris le 13 décembre dernier est ainsi sans appel pour Mayotte.

Dans le second degré, l'écart de dotation en personnels enseignants par rapport à la moyenne des académies est supérieur à 24 % (à titre de comparaison, l'écart de dotation constaté en Guyane est de 2.53%). Pour le premier degré, Mayotte est tout simplement (opportunément ?) absent du document...

En collège, la moyenne est de 24.9 élèves par classe pour 28 à Mayotte, alors même que tous les établissements sont prétendument classés en éducation prioritaire (mais le taux de redoublement est à Mayotte le plus faible de France...).

Concernant les emplois administratifs (pour les services du vice-rectorat comme pour les établissements), la sous-dotation de Mayotte atteint 40%.

Globalement, tous les indicateurs démontrent clairement que Mayotte est très largement sous-dotée par rapport aux autres académies (DOM compris).

Aussi, les annonces de créations de postes, dont se félicitent certains, doivent être mises en perspectives. A titre d'exemple, la création de 176 équivalents temps plein dans le second degré (et non de postes, il faut bien comprendre la nuance) ne permettra en rien de combler l'écart de dotation dont souffre Mayotte. Avec une augmentation des effectifs élèves prévu de 2779 (probablement sous-évaluée) le ratio d'encadrement restera très inférieur à celui constaté dans les autres académies (12.4 en moyenne et 15 à Mayotte), pire l'écart continuera de se creuser ! En outre, nous savons déjà que les postes créés ne seront pas pourvus par des enseignants titulaires, qui désertent Mayotte en masse (le mouvement des enseignants actuellement en cours s'annonce bien pire encore que les précédents selon nos pointages). Mais il faut dire que le gouvernement a repoussé toutes nos propositions permettant de restaurer l'attractivité du département. Bien au contraire, le ministère et le vice-rectorat assument dorénavant une politique de recrutement massif d'enseignants contractuels, peu considérés, peu formés et accompagnés dans l'entrée dans le métier, auxquels aucune perspectives de titularisation n'est offerte.

Dans le domaine administratif, le ministère n'annonce la création que de 10 malheureux postes. Concernant les CPE, impossible de connaître le nombre réel dans la mesure où les créations sont globalisées avec les COM. Pourtant, dans ce domaine, les besoins sont criants : à Mayotte, des collèges comptants

près de 2000 élèves ne fonctionnent qu'avec 2 CPE, ce qui est à peine croyable !

Où est l'égalité réelle ?

Dans ces conditions, où est l'égalité réelle, annoncée à grand renfort de plans médiatiques ? S'agit-il de donner moins à ceux qui ont déjà moins ? Les pouvoirs publics doivent enfin prendre en compte les besoins éducatifs de Mayotte et attribuer des moyens réellement massifs pour permettre un rattrapage.

Mayotte connaît de nombreuses difficultés, sociales et économiques, chacun le sait. Dans ce contexte, la CGT éducation Mayotte l'affirme, la solution se trouve dans l'éducation !

Il est urgent de prendre des mesures concrètes !

La CGT éducation Mayotte revendique :

- **un plan pluriannuel ambitieux de constructions scolaires ;**
- **une mise à niveau matérielle des établissements existants ;**
- **une dotation cohérente en moyens pédagogiques et en personnels ;**
- **un investissement par élève au moins équivalent à celui constaté en métropole ;**
- **une restauration de l'attractivité permettant de pourvoir les postes en enseignants titulaires ;**
- **un plan crédible de formation pour les enseignants non-titulaires présents leur permettant d'accéder à la titularisation.**